

Projet coopératif
SCIC FORCE DE VIVRE



Préambule

Ce préambule a pour objet de présenter brièvement un certain nombre de repères à partir desquels s'est construit un espace fédérateur, caractérisé par la solidarité installée entre tous les acteurs de Force de Vivre.

La genèse du projet

La capitalisation d'une expérience est à l'origine de la réflexion initiale ; réflexion qui, se développant sous la forme d'une hypothèse individuellement envisagée, aboutit à une réalisation collective.

Un postulat

Pour se reconstruire, la personne victime d'un inceste doit exister pour elle-même ; ne plus vivre sa vie par procuration.

Un accompagnement et un soutien

Force de Vivre incarne une posture professionnelle congruente qui donne à la personne victime d'un inceste, des moyens pour qu'elle trouve en elle la force de parvenir à ne plus subir sa vie.

La proposition d'un accompagnement global

Force de Vivre propose à destination de personnes victimes d'un inceste, de leurs proches, des proches aidants, des professionnels qui les accompagnent, et de tout citoyen soucieux d'agir, un projet psycho-social.

Une organisation et un support juridique en cohérence avec les valeurs promues par Force de Vivre

Les initiateurs du projet ont fait le choix de s'appuyer sur un modèle d'organisation qui favorise l'engagement et la participation de toutes les personnes directement concernées par le dispositif d'accompagnement social proposé par Force de Vivre.

La coopérative, au titre de support juridique, répond à cette exigence de co-construction en co-responsabilité.

Des valeurs en référence

Ces valeurs ont pour objet de fédérer et d'offrir à toute personne concernée par l'action de Force de Vivre, la possibilité de rejoindre la SCIC selon les modalités prévues par les statuts :

- **La Laïcité et la Tolérance** : impose la reconnaissance des appartenances sociales, culturelles, religieuses, spirituelles, politiques ou éthiques des personnes dans le respect de la loi.
- **La Citoyenneté** : justifie l'accompagnement des personnes victimes d'un inceste, afin qu'elles trouvent en elles la force de surmonter le traumatisme qu'elles ont eu à subir, et s'inscrivent sereinement au sein de l'espace social qu'elles auront choisi.
- **Le Respect de la personne et de sa dignité** : implique l'absence de jugement de valeur de la part de l'ensemble des acteurs de Force de Vivre. Il repose, sur la reconnaissance de la capacité de chaque personne concernée à être « acteur de son parcours de vie » ; dans le respect de son identité, de son histoire, de ses différences et de ses choix de vie dès lors qu'ils ne sont pas hors la loi.
- **La Solidarité** : consiste, ici, à considérer chaque personne en ce qu'elle est unique et appelée à être maîtresse de sa destinée ; à partir de cette reconnaissance, Force de

Vivre a vocation d'être à son écoute et de mettre à sa disposition toutes les ressources du dispositif social qu'elle gère.

Une Ethique qui transcende l'action

A la fois collective et individuelle l'Ethique que souhaite promouvoir Force de Vivre est celle qui impose :

- D'exiger les meilleures pratiques professionnelles pour chaque pôle et les personnels qui le constituent,
- De se positionner en disponibilité pour la personne ; pour qu'elle puisse agir sur son avenir, mais également de l'encourager à être un acteur engagé au sein de la SCIC,
- De revendiquer une qualité d'accueil et d'accompagnement pour toute personne reçue au sein du dispositif installé par Force de Vivre et, pour les professionnels intervenants comme pour les salariés, des conditions d'accueil et de travail à la hauteur de cette ambition.

L'évaluation, une exigence déontologique

Le projet qui est présenté ici, est le cadre de référence que Force de Vivre se donne et qu'elle entend respecter.

Pour autant, sa mise en œuvre ne saurait être figée dans le temps et dans ses orientations, l'action sociale ne peut pas être considérée comme « inerte ».

A ce titre, l'évaluation est une exigence déontologique ; elle s'appuiera sur les outils que Force de Vivre développera pour y répondre, animer et faire vivre son projet au quotidien. Il faut entendre que le dispositif social fera l'objet d'une évaluation régulière qui donnera lieu à communication à destination de tous les acteurs concernés par le dispositif.

Des acteurs qui s'engagent ensemble :

C'est d'une démarche volontaire dont il est question. Elle traduit un engagement individuel au service d'une ambition collective : **le respect de la personne humaine.**

Cette ambition s'accompagne, conformément aux statuts de Force de Vivre, d'un engagement des acteurs qui, chacun de sa place, contribuent à se donner ou se redonner **le pouvoir d'agir sur sa vie.**

Reconnaître l'autre, et reconnaître le pouvoir qui est le sien d'agir sur sa vie et pour sa vie, s'inscrit dans une **démarche inclusive** qui permet à chacun de s'adapter à cet autre, sans à priori et sans rien attendre de lui que d'être ce qu'il est et ce qu'il devient.

Cette démarche se caractérise entre autres par une **mutualisation des moyens**, y compris par un engagement financier, tel que le support juridique l'impose et que les statuts l'ont fixé ; engagement et mutualisation appréciés à la mesure des disponibilités des personnes ou des organisations.

La personne victime d'inceste

Le respect des droits fondamentaux¹ des personnes victimes d'un inceste, de leurs proches et les proches qui les aident

Le respect des personnes

Les droits fondamentaux ne sont pas négociables. A ce titre ils sont également à considérer et à respecter. Pour autant, l'état de victime d'inceste interpelle plus particulièrement **la dignité, l'intégrité, et l'intimité.**

Au-delà de cette affirmation, il convient que chaque personne concernée, quel que soit son statut ou son état, ait conscience que les acteurs du « dispositif » ont tous le bénéfice de ces droits, et sont confrontés à l'exigence de leur respect.

Le pouvoir d'agir

La citoyenneté comme principe d'engagement, pour soi-même et pour les autres

Portée par la Loi et les textes fondateurs, Force de Vivre souhaite promouvoir et installer un dispositif collectif qui protège l'individu et lui donne les moyens, dans une démarche inclusive, de participer à toutes les initiatives prises par ce dispositif, dès lors qu'elles le concernent.

Cette démarche de co-construction traduit la volonté de Force de Vivre de donner à la personne victime d'un inceste **le désir de trouver sa place dans la société.** Celle-là n'étant pas exclusive, au contraire, du fait que pour être citoyen il convient de donner tout autant que de recevoir.

A ce titre, Force de Vivre accompagne la personne victime d'un inceste de telle sorte qu'elle acquiert, ou retrouve, **une autonomie de pensée** ; celle qui donne la force d'agir pour soi-même, jusqu'à pouvoir affirmer **son indépendance.**

Il est, en la circonstance, question pour Force de Vivre d'aider cette personne à **surmonter un profond sentiment d'impuissance !**

¹ Les droits fondamentaux tels que précisés par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Pour rappel : la dignité, l'intégrité, l'intimité, la confidentialité, la sécurité, la vie privée, une vie de famille

L'affirmation d'un « pouvoir de vivre »

- Reconnaître et entretenir la force qui est en soi,
- Accompagner un élan et encourager une dynamique de vie,
- Réhabiliter le sentiment d'espérance dans les autres.

Telles sont trois des formules qui caractérisent pour la personne victime d'un inceste, son « pouvoir de vivre », et qui justifient et imposent à Force de Vivre d'énoncer que **la confiance** est un principe d'action.

Cette action a pour objectif, parmi d'autres, d'accompagner cette personne à sortir de la zone d'ombre dans laquelle elle a été enfermée, en lui donnant les moyens de **découvrir qu'elle porte en elle la force de s'en échapper.**

Des professionnels

Le respect de leurs droits, la protection de leur intégrité, la reconnaissance de leur compétence avérée ou en devenir

Le respect des personnes

Les professionnels salariés, comme les autres professionnels bénéficiaires des prestations de Force de Vivre présents sur le site, doivent être assurés du respect et de la sécurité qui leur sont dus. La reconnaissance de leur compétence avérée, et la considération de celle en devenir s'inscrit dans le principe déontologique qui caractérise l'action de Force de Vivre.

Ce respect et cette sécurité, tout autant que la reconnaissance de la compétence, ne sont pas négociables ; aucun des acteurs ne pouvant se soustraire à cette affirmation, qui est en soi une obligation, chacun est tenu de s'y conformer.

Le pouvoir d'agir

Le pouvoir d'agir doit s'entendre ici comme la participation et l'engagement de ces professionnels au sein d'un dispositif, où les acteurs sont également pris en compte et en puissance d'agir, à la fois dans leur domaine de compétence, et au sein de la gouvernance.

Au service de cette volonté, Force de Vivre s'appuie sur une approche managériale caractérisée par la « bienveillance », et en rapport avec le principe de transversalité qu'elle est déterminée à promouvoir dans tous les espaces qu'elle est appelée à gérer.

Des proches et proches aidants

Le respect de leur engagement et de leur « statut », mais également de leur droit à une vie privée ; autonome de celle de la personne qu'ils aident

Le respect des personnes

La reconnaissance de leur rôle auprès de la personne qu'ils aident et la considération de la proximité qui, pour une part, caractérise cette aide, ne doit pas conduire Force de Vivre à surinvestir la disponibilité des proches et des proches aidants.

Le pouvoir d'agir

Se trouve ici confronté à une double réalité : celle, pour la personne proche ou proche aidante, de s'inscrire au sein de Force de Vivre, comme un acteur reconnu par son engagement militant, et celle d'être le plus souvent directement concerné par le quotidien de la personne victime d'inceste, elle-même actrice de Force de Vivre.

Cette situation peut paraître paradoxale dès lors qu'aller à la rencontre de la SCIC, et donc quitter un quotidien considéré parfois comme envahissant c'est, pour le proche ou le proche aidant, retrouver la personne aidée dans un « certain » quotidien, quand bien même serait-il de nature différente.

Pour autant, cette situation ne doit pas être considérée comme un frein, mais comme un atout, au service de la construction d'une identité individuelle pour la personne victime d'inceste et d'une identité collective pour Force de Vivre.

Et toute autre personne soucieuse d'agir...

Être soi-même est, pour toute autre personne que celles qui viennent d'être présentées, probablement d'abord considérer l'autre comme ce qu'il est, sans jamais avoir la volonté que celui-là nous ressemble.

Le respect des personnes

En proposant à celle et celui qui le souhaite de rejoindre la SCIC, Force de Vivre ne considère pas qu'elle ou il jouerait un rôle d'expert(e) à assumer auprès de la personne victime d'inceste.

Au-delà des personnes c'est la rencontre avec elles qui fait lien et source d'aspiration à une vie autonome pour la personne victime d'inceste.

Le pouvoir d'agir

Personne n'étant jamais condamné à ressembler à qui que ce soit, c'est la construction ou la reconstruction d'une identité singulière, au sein d'un ensemble harmonieux et tolérant, qui encourage et favorise le pouvoir d'agir !

A partir de cet aphorisme on peut énoncer que chacun porte en lui le pouvoir d'agir pour l'autre, en restant à ses côtés tout simplement tel qu'il est.

Le choix d'une Société Coopérative D'Intérêt Collectif

**Une SCIC :
Un choix raisonné et porteur de sens**

Le modèle d'organisation, tel que le suggère le système coopératif, est en phase avec la volonté des initiateurs de Force de Vivre de donner à tous les acteurs du dispositif qu'elle crée, les moyens d'intervenir et d'interagir au sein même de la « gouvernance ».

A partir de ce choix, Force de Vivre s'engage à respecter les dispositions de la « *Déclaration internationale sur l'identité de la coopérative* », et les sept principes qui la fondent.

Dans ce cadre, Force de Vivre se reconnaît pleinement dans la définition proposée par « *L'alliance coopérative internationale* », et en particulier pour ce qui concerne « le pouvoir partagé, exercé démocratiquement ».

Le respect des personnes

Chacun est pleinement reconnu dans son statut et son rôle d'acteur du dispositif, tout autant que sa place, à la fois distincte et complémentaire de celle des autres, est considérée sans hiérarchie des fonctions.

Le pouvoir d'agir

Chacun peut se saisir des opportunités produites par la SCIC, afin d'évoluer en son sein et développer des projets individuels de vie et/ou professionnels dans le respect et la cohérence des principes fondateurs de Force de Vivre.

Un espace recherche action

Une approche théorique qui se construit : Le système incestuel et incestueux au cœur de la réflexion, de l'action et de la recherche

Le dispositif d'accompagnement social, que constitue Force de Vivre, s'impose une double contrainte :

- Le développement d'un espace recherche qui a pour objet
 - D'élaborer une « théorie » qui serve les intérêts de la personne victime d'un inceste, ses proches, les proches qui les aident, et les professionnels qui les accompagnent, ainsi que toutes autres personnes soucieuses d'agir ;
 - D'installer et de développer une réflexion continue, relative aux organisations d'accompagnement social.

- Une évaluation régulière et continue de l'action individuelle et collective que le dispositif d'accompagnement social initie, dans le respect de la Loi et en réponse aux exigences de celle-là.
- Le pôle recherche action est au service de l'accompagnement social proposé par Force de vivre ; accompagnement social qui constitue l'objectif et la finalité de force de Vivre.

Le pôle recherche action, installé par Force de Vivre, a pour vocation de formaliser et de vérifier des hypothèses.

Ces hypothèses s'appuient sur l'affirmation qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre des personnes victimes d'un inceste, leurs proches et les proches qui les aident, les professionnels et plus largement les citoyens, pour s'adapter au plus près de leurs besoins et de leurs intérêts ; **telles que ces personnes sont susceptibles de les faire connaître et les faire savoir.**

Le choix du Tiers lieu

(Actualisation projet coopératif : mai 2022)

Un lieu

Le « concept » de Tiers lieu n'est ni nouveau ni unique dans les objectifs qui le portent.

Aussi est-il nécessaire de préciser ici que c'est d'un lieu physique dont il est question ; d'un site qui reçoit et qui accueille des personnes qui se retrouvent entre elles pour partager un temps et une activité dans laquelle, ou par laquelle, elles s'épanouissent. Mais c'est aussi un lieu où ces personnes **rencontrent d'autres personnes** qui sont elles-mêmes présentes pour partager un temps et une activité différents des premières.

Telle est la spécificité de ce Tiers lieu qui donne à tous ceux qui le pénètrent et l'habitent les moyens d'un partage à travers des rencontres qui, pour certaines, auraient été improbables sans lui !

En définitive, il est un espace de convivialité pour les uns, de repos pour les autres et de travail pour d'autres encore. Et s'il est porté initialement en référence à l'objet même qui a justifié la création de Force de Vivre, personne n'est contraint à s'imposer de conscientiser que sa seule présence contribue à apporter à des personnes, qui ont été victimes d'un inceste, des éléments pour se construire un présent et un avenir, alors que pour elles, décider pour soi-même est un enjeu de taille, parfois celui de toute une vie.

Mais le Tiers lieu est aussi un temps d'étape pour des personnes de passage, qui sont les très bienvenues, peut-être pour le seul moment d'une restauration ; temps d'étape d'une randonnée. Leur présence donne, à tous ceux qui la partagent, les moyens de vivre une situation jamais anodine et suffisamment « peu ordinaire pour qu'on puisse se réjouir de l'avoir choisi.

Un état d'esprit

Conformément aux références de Force de Vivre qui ont été présentées plus avant, le Tiers lieu est un espace fait de tolérance, où la diversité est une richesse et, un enrichissement, pour chacun.

Nul n'est condamné à se dévoiler et à se faire connaître, au-delà de ce qu'il souhaite ou de ce qu'il peut. S'il doit en être autrement ce sera dans le temps, et à la mesure de la personne concernée.

En aucun cas le Tiers lieu et les personnes qui le composent ne doivent être intrusifs. C'est pourquoi la considération de l'autre, dans ce qu'il est, est une exigence qui s'exprime et se traduit dans un document fédérateur qui engage chacun au respect de cette exigence.

Toute personnes qui intègre ou simplement croise, le temps d'une pause, cet espace de rencontre est co-constructeur de l'identité du Tiers lieu.

Pour les permanents, entendons les membres engagés dans son quotidien, ces rencontres sont, pour une bonne part s'il en était besoin, une légitime justification à leur engagement.